



**RAPPORT DE L'ATELIER DE FORMATION SUR
L'AUDIT FINANCIER EN VUE DE LA
CERTIFICATION DES COMPTES DE L'ETAT, DES
ORGANISMES PUBLICS ET DES PROJETS DE
DEVELOPPEMENT**

Lieu : Hôtel Résidence Moeris à Agbodrafo

Date : du 10 au 14 novembre 2025

INTRODUCTION

Dans le cadre du renforcement des capacités de son personnel, la Cour des comptes du Togo a bénéficié d'un financement de la Banque Mondiale, à travers le Projet de Modernisation et de renforcement des capacités de l'Administration pour la Délivrance des Services (PMADS) pour former les magistrats, les assistants de vérification, les greffiers et les cadres administratifs en audit financier en vue de la certification des comptes de l'Etat, des collectivités territoriales, des organismes publics et des projets de développement.

Cet atelier va permettre à la Cour des comptes d'accomplir efficacement sa nouvelle mission de certification des comptes des administrations publiques, définie par la loi organique n°2021-025 du 1^{er} décembre 2021 portant organisation, attributions et fonctionnement de la Cour des comptes et des Cours régionales des comptes.

Le présent rapport rend compte du déroulement des travaux de chaque jour de l'atelier suivi de recommandations et conclusion.

1) Travaux du jour 1

Les travaux du premier jour de l'atelier, le lundi 10 novembre 2025, ont débuté par la cérémonie d'ouverture et la présentation des modules de formations.

1.1 Cérémonie d'ouverture

La cérémonie d'ouverture est marquée par l'allocution de Monsieur Hétsu Yao FIATY, Secrétaire général de la Cour des comptes, représentant le Premier Président, Monsieur Jean Koffi EDOH.

Dans son allocution, Monsieur le Secrétaire général de la Cour a souhaité la bienvenue aux participants et a exprimé sa reconnaissance aux responsables du PMADS et au consultant-formateur pour leur engagement aux côtés de la Cour des comptes dans ses efforts de participation à l'assainissement des finances publiques au Togo. Il a également souligné l'importance de cette formation à préparer la Cour pour auditer les projets de la Banque mondiale ainsi qu'à faire la certification des comptes des administrations publiques. Il a fini ses propos en exhortant les participants à prendre part activement, à poser des questions et à partager les connaissances pour la réussite parfaite de cet atelier.

1.2 La présentation des modules de formations

Avant la présentation des modules de la formation, le consultant Monsieur Pascal MOUNIER a commencé par un quiz. Le quiz corrigé, il a abordé les modules par

l'introduction, les directives de l'UEMOA et la traduction de ces directives en droit togolais avant de donner la définition de la certification des comptes.

L'article 7 de la loi 2021-025 a fait l'objet de discussion. La loi n'a pas précisé comment doit se faire la certification. La Cour doit-elle envoyer un référer au gouvernement pour que les décrets d'application de la loi soient pris ?

Par la suite les objectifs généraux et responsabilités de certification ainsi que la comparaison entre la certification et le jugement de comptes ont été abordés.

Les particularités et obligations légales des initiatives bénéficiant du concours financier des partenaires techniques et financiers (PTF) sont les derniers thèmes abordés après avoir effectué un exercice par groupe qui consistait à remplir un tableau à trois colonnes (domaine, directive de l'UEMOA et transposition au Togo).

2) Travaux du jour 2

Le deuxième jour a commencé avec la restitution des travaux du premier jour suivie d'adoption après amendements. Avant le démarrage des travaux, sur instruction du président du présidium, tous les participants se sont présentés.

Le consultant a abordé la présentation sur l'Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (INTOSAI) ayant pour mission de promouvoir l'indépendance, la professionnalisation et l'efficacité des ISC afin d'améliorer la gouvernance publique, la transparence et la reddition des comptes. Les modules sur l'aperçu du cadre des prises de positions professionnelles (IFPP) qui mettent en relief les principes de l'INTOSAI, les normes internationales des ISC et les guides INTOSAI sont présentés par la suite.

En relation avec le cadre national, l'utilisation des normes de l'INTOSAI dans la méthodologie d'audit de la Cour des comptes du Togo contribue à renforcer sa crédibilité institutionnelle et la qualité de ses décisions. Une séquence de quiz et questions ouvertes portant sur le cadre réglementaire de l'audit financier en vue de la certification des comptes publics a permis aux participants de faire des échanges fructueux avec le formateur. Particulièrement, les administrations publiques n'ont pas encore élaboré leurs états financiers pour permettre à la Cour d'avoir de la matière pour faire son audit. A ce jour, seul l'agent comptable central de l'Etat a produit les états financiers de l'administration centrale.

Les principes fondamentaux du contrôle des finances publiques : la norme ISSAI 100, la stratégie d'audit et l'approche par les risques (ISA 200) sont les derniers thèmes abordés.

Les travaux de la deuxième journée se sont achevés par un exercice de groupe consistant à poursuivre le remplissage du tableau à trois colonnes du premier jour.

3) Travaux du jour 3

Le troisième jour a commencé avec la restitution des travaux du jour 2 suivie des échanges sur l'organisation des travaux à la Cour des comptes. A cet effet quelques difficultés ont été soulevées par le consultant à savoir : la logique de coordination des activités, l'évaluation du contrôle interne et l'accès direct au système d'information auprès des entités audités et autres.

Par la suite le rapport a été adopté. Un quiz et questions ouvertes sur l'INTOSAI et le cadre normatif de l'audit public ont ouvert les présentations des modules.

Le thème « la stratégie d'audit et l'approche par les risques » a meublé l'intervention du consultant.

Il a également relevé la fiabilité des éléments probants énoncée par la norme ISA 505 (ISSAI 1500). Ensuite l'approche par les cycles, les thèmes et les assertions d'audit ont été abordés. Somme toute, un lien a été établi entre l'approche par les risques, le contrôle interne et les assertions d'audit. Le module sur les seuils de signification a été le dernier thème abordé avant le cas pratique.

Le cas pratique sur l'audit d'une société de transport public a porté sur le résultat d'un audit où les participants devraient donner l'opinion et formuler des recommandations.

Les échanges fructueux sur ce cas pratique ont mis fin aux activités du jour 3.

4) Travaux du jour 4

Les travaux du jeudi 13 novembre 2025 ont commencé par la restitution de ceux du jour 3. Par la suite il était question de savoir s'il faudra continuer avec la déclaration générale de conformité lorsque la Cour commencera la certification des comptes de l'Etat. Le consultant a donné l'exemple de la Cour des comptes de la France qui avait abandonné la déclaration générale de conformité après l'entrée en vigueur de la certification des comptes de l'Etat. Les autorités togolaises décideront ce qu'il conviendra le mieux pour le Togo.

L'exercice du cas pratique du jour 3 a été poursuivi. Le consultant a proposé une solution à ce cas pratique qui a été discutée.

Les seuils de signification ont été abordés avant la notion de l'échantillonnage qui est fait en appliquant la norme ISA 530 (ISSAI 1530). La planification, le plan de mission et la mission intermédiaire sont présentés par la suite.

Un quiz et questions ouvertes portant sur « l'audit en univers public : normes et cycle d'audit » ont permis aux participants d'échanger et la correction est faite.

Une proposition de note au Premier Président pour permettre à la Cour des comptes du Togo de bien organiser la mise en place, le plus tôt possible, de la certification des comptes de l'administration publique a été discutée.

Un rapport d'audit financier et comptable d'un projet au Niger a servi d'un cas d'école et a permis aux participants de voir comment se formule l'opinion dans la pratique. Ceci a conduit à la fin de la séance du jour 4 à 15h 08mn.

5) Travaux du jour 5

Les travaux du jour 5 ont démarré par la restitution de ceux du jour 4.

Les présentations du dernier jour ont commencé par « l'audit de conformité : définition et finalité ». Un exemple fictif a été donné pour illustrer le contexte, le thème de mission, la méthodologie appliquée, les principales conclusions et recommandations de cet audit.

La détection de fraude a fait l'objet de discussion. Il est retenu que la Cour des comptes ne détecte pas la fraude mais si elle a un soupçon de fraude, un rapport est transmis au parquet près la Cour des comptes pour une transmission à la juridiction pénale.

La présentation de la liste non exhaustive de partenaires techniques et financiers (PTF), des enjeux financiers et l'approbation parlementaire des emprunts et dons au Togo a été fait avant d'aborder l'audit des emprunts et dons des PTF.

Une évaluation de la formation a été faite par chaque participant et le consultant a remercié l'assistance pour l'assiduité et l'ambiance qui a prévalu tout au long de cette formation avant de donner la parole au président de l'atelier.

Ce dernier a en retour remercié le consultant pour l'effort fait pour assurer cette formation et surtout pour permettre aux participants de bien assimiler les notions essentielles à la certification des comptes des administrations publiques. Il a également adressé ses remerciements aux autorités de la Cour, la Banque Mondiale, à travers le Projet de Modernisation et de renforcement des capacités de l'Administration pour la Délivrance des Services et aux organisateurs notamment l'hôtel Résidence Moeris, qui n'ont ménagé aucun effort pour rendre possible cette formation. Il a promis rendre compte fidèlement au Premier Président de la Cour pour l'ambiance qui a prévalu lors de cette formation.

6) Recommandations

Pour renforcer les acquis, il est proposé de :

1. Organiser des sessions complémentaires sur des modules avancés.
2. Élaborer un guide pratique interne de certification adapté au contexte national.
3. Poursuivre les formations en continu pour maintenir les compétences.
4. Prévoir dans le PTA 2026 un audit financier en vue de la certification des comptes de l'Etat ou d'un projet de la Banque mondiale.

Conclusion

La formation organisée par la Cour des comptes sur financement de la Banque Mondiale, à travers le Projet de Modernisation et de renforcement des capacités de l'Administration pour la Délivrance des Services (PMADS), du 10 au 14 novembre 2025 à Agbodrafo constitue une étape importante dans le renforcement des capacités du personnel en matière d'audit financier et de certification des comptes publics.

Elle a permis aux participants d'acquérir les connaissances et compétences nécessaires pour améliorer la qualité des travaux de contrôle et soutenir la crédibilité des rapports de la Cour.

La poursuite de telles initiatives contribuera à renforcer la gouvernance financière, la transparence et la redevabilité dans la gestion des finances publiques au Togo.

Le président de l'atelier

M. AKOMAKLO Houssimé Ahossou

Les rapporteurs

M. AVINOU Solété

Mme BARARMNA-B. Batoma

M. WOEDZRO Koffi